



Nouvelles règles de signalisation des chantiers routiers pour plus de sécurité et de fluidité du trafic

Le Gouvernement de Wallonie a validé la réforme de la signalisation des chantiers routiers proposée par la Ministre de la Sécurité routière, Valérie De Bue. En 20 ans, le matériel et les méthodes de signalisation ont évolué. Cette réforme de la signalisation des chantiers routiers permettra de renforcer la sécurité des ouvriers et celle des usagers tout en améliorant la fluidité de la circulation.

“Hors autoroute, une attention systématique et plus grande sera portée à la sécurité des piétons et des cyclistes. Cette réglementation sera applicable à tous les chantiers y compris les impétrants.” précise la Ministre, Valérie De Bue.

Sécurité des piétons et des cyclistes

- Une attention systématique et plus grande sera portée à la circulation des piétons et des cyclistes en agglomération. Le réaménagement de la circulation des piétons et des cyclistes devra être conçu en ayant soin :
 - d'en assurer le confort d'utilisation (éviter les bordures, les passages de câbles, les trous...)
 - de réduire la longueur du parcours de déviation au minimum;
 - de l'adapter aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes;
 - de sécuriser le parcours par rapport à la circulation automobile et les mouvements sur le chantier

Visibilité

- Afin d'améliorer la visibilité des chantiers, une inspection quotidienne de l'état et du placement de la signalisation sera réalisée après chaque épisode météorologique pouvant perturber ou endommager la signalisation (tempête, orage, neige, ...)
- Les camions absorbeur de choc deviennent obligatoires sur les autoroutes et les routes assimilées. Ils étaient déjà utilisés mais ils ne figuraient pas dans la réglementation.
- Toute réduction de bandes sera signalée par un faisceau lumineux synchronisé. Celui-ci créera l'équivalent d'une bordure lumineuse, plus visible par les usagers de la route.

Fluidité du trafic

- En agglomération, en dehors des heures de travail, notamment le soir ainsi que pendant les week-ends et chaque fois que les travaux sont interrompus pour une période déterminée, les signaux qui ne sont plus nécessaires seront masqués sur toute leur superficie ou seront enlevés.

Partage de la route et convivialité

- Une indication du nombre de km restant à parcourir pour les chantiers de plus de 2 kilomètres devient la règle.
- Une Indication du temps restant de la phase en cours pour les feux devient également la norme.

Dans les deux cas, ces mesures offrent une meilleure information aux usagers et favorisent une expérience sereine de la route.